



**SCP PARKER
PERROT TAUPIN**
Huissiers de Justice Associés

Raynald PARKER
Raphaël PERROT
Thibault TAUPIN

7 av. de la Grande Armée
75116 PARIS - France

Tél. : +33 1 45 56 01 02

scp@parker-perrot.com

Références bancaires :

IBAN : FR 76 3005 6008
1108 1151 1844 572

BIC : CCFRFRPP

Site internet paiement en ligne
www.jepaieparcarte.com

Accepte le paiement par
carte bancaire

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

REFERENCES A
RAPPELER
MD:55324 (1) - TT

SOMMATION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE

A Heures et Minutes

A :

Monsieur Marc LAIME
5, rue de la Mare
75020 PARIS

Es-qualités de Journaliste et Sociologue

Pour qui la copie du présent acte a été remise comme indiqué au Procès-Verbal de signification ci-après annexé.

A LA DEMANDE DE :

La société **VEOLIA ENVIRONNEMENT**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 2.836.332.695,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 403 210 032, dont le siège social est situé 21, rue La Boétie, 75008 PARIS, agissant par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ci-après désignée « **VEOLIA** »,

Elisant domicile en mon Etude.

MOTIFS DE LA SOMMATION :

Je vous rappelle que vous vous êtes récemment exprimé dans les médias à propos de l'opération en cours « **VEOLIA / SUEZ** », et que vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit de sociétés cotées et d'une opération qui présente des enjeux considérables de tout ordre.

Or, à l'occasion de cette/ces intervention(s) médiatique(s), vous vous présentez en qualité de conseiller sur les politiques publiques de l'eau auprès de collectivités locales, sans autre précision.

Afin d'assurer la clarté des débats et de préserver l'ensemble des droits et actions de **VEOLIA** en cas d'informations trompeuses, il est indispensable de connaître la nature des liens éventuels qui unissent les intervenants sollicités en qualité d'expert avec le **GROUPE SUEZ**.

OBJET DE LA SOMMATION :

En conséquence, je vous fais, par le présent acte, **SOMMATION** de répondre à la question suivante dans un délai de **QUARANTE-HUIT (48) HEURES**, à compter du présent acte :

ETES-VOUS, directement ou indirectement (par l'intermédiaire de cabinets d'avocats, d'agences de communication, d'agences de lobbying, de cabinets de conseil aux dirigeants ou de toute autre entité, quelle qu'elle soit) LIE A SUEZ SA OU L'UNE DE SES FILIALES OU SOUS FILIALES aux termes d'un accord, de quelque nature qu'il soit, écrit ou oral ? AVEZ-VOUS PERCU OU POURRIEZ-VOUS PERCEVOIR, directement ou indirectement, une quelconque somme d'argent, et notamment une rémunération, un avantage, un remboursement au titre de cet accord ?

Votre réponse circonstanciée devra être adressée dans le délai précité, par courrier électronique, à l'adresse suivante : juridique.sommations@veolia.com.

Faute par vous de déférer à la présente sommation dans le délai précité, **VEOLIA** mettra en œuvre toute voie de droit utile à la défense de ses intérêts.

SOUS TOUTES RESERVES